

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 17 septembre 2024 Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire Date de convocation : 11 septembre 2024 Secrétaire de séance : Mme Béatrice BLAMPIED	Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : 14 Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 8.0/09.17
---	---

Étaient présents : Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Mme Florence Emery, Delphine Lambert, Sandy Dupuis, MM. Gilbert Merlin, Gilles Assenard, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument, François Fleury, Arnaud Baligout.

Étaient absents excusés : Mmes Véronique François (donne pouvoir à M. Gilbert Merlin), Anne Debaisieux (donne pouvoir à M. PERLIER), Martine Scheben (donne pouvoir à M. Arnaud Baligout, MM. Johan Delacroix (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol),

Étaient absents : Mme Séverine Ouvry

Objet : Tarifs de location de matériel – Création d'un tarif de location de barnums - Approbation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la grille tarifaire fixée par délibération n° 4.3/09.12 en date du 12 septembre 2022 pour la location de matériel communal (chaises, tables, bancs) pour les manifestations privées en raison de la demande croissante des administrés.

Pour cette même raison et au regard de l'achat récent de barnums par la collectivité, il vous est proposé :

- de maintenir les tarifs de location de table et bancs comme suit :

LOCATION DE MATERIELS	TARIFS FORFAITAIRES
1 table + 2 bancs	10 €
Frais de transport (aller/retour)	20 €

- de fixer, à compter de ce jour un tarif pour la location des barnums comme suit :

Dimensions des barnums	Tarif unitaire	Caution
3 x 6 m	100 €	300 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE, à compter de ce jour, de fixer les tarifs comme énumérés ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.



le Maire

Gilbert MERLIN